

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 33 (1925)

Heft: 8

Artikel: Carles et insignes du 1er août en faveur des sourds-muets

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973930>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vergeßt am 1. August die Schwerhörigen und Taubstummen nicht!

Cartes et insignes du 1^{er} août en faveur des sourds-muets.

Le Comité national de la fête du 1^{er} août a décidé que la recette de la fête nationale de 1925 reviendra aux œuvres suisses en faveur des sourds-muets. C'est dire que le produit de la vente des cartes et des insignes sera réparti entre les différents établissements de notre pays qui s'occupent des malheureux privés de la parole et de l'ouïe. Nous possédons en Suisse une quinzaine d'établissements dans lesquels des personnes dévouées s'occupent et instruisent environ 600 élèves. Le premier de ces établissements a été fondé chez nous par un disciple de Pestalozzi, en 1811; c'est celui de Moudon, mais les cantons de Fribourg, Valais, Berne, Bâle, Zurich, Lucerne, St-Gall et Schwytz possèdent aussi des instituts très bien organisés.

C'est que, hélas, les sourds-muets sont plus nombreux qu'on ne le pense dans notre pays; on en compte plus de 8000. Les uns sont nés sourds (surdité congénitale), ce sont les plus nombreux, ils forment environ les $\frac{2}{3}$ de tous ces malheureux. Les autres sont devenus sourds (surdité acquise) à la suite d'une maladie généralement contractée pendant leur enfance. L'infirmité terrible se rencontre surtout chez les petits qui ont été atteints de méningite, d'otite double, ou encore chez ceux qui ont une grave scarlatine, des oreillons, la grippe, etc.

Il faut reconnaître aussi que la surditité est trop souvent causée par la

négligence, par l'ignorance ou par la misère de parents qui laissent s'aggraver des maux d'oreilles, et qui, faute de faire donner des soins appropriés à leurs enfants, remarquent trop tard que leurs petits sont devenus totalement sourds.

Or la surditité complète chez un enfant entraîne la mutité, et, au bout de peu de temps l'enfant sourd devient sourd et muet. Quant les parents ont reconnu cette triste infirmité, ils cherchent sans doute à faire recouvrer l'ouïe à leurs enfants. Ces efforts et les dépenses qu'ils entraînent sont presque toujours inutiles. L'enfant sourd-muet ne dépend plus d'un médecin — si bon spécialiste soit-il — mais d'une éducation appropriée à son état physique et intellectuel, et tous ceux qui sont les victimes de cette grave infirmité doivent passer par un institut spécial si l'on veut chercher à en faire des êtres utiles.

L'éducation des sourds-muets.

La plupart du temps, le petit sourd-muet ne sait rien. Il a été plus ou moins négligé dans sa famille où on a pris l'habitude de l'assimiler aux retardés, aux anormaux, ou même de la considérer comme un idiot.

La tâche des éducateurs va dès lors être singulièrement ardue et compliquée car l'enfant, entièrement livré à lui-même, a pris la tendance de s'isoler; il est devenu sournois, méfiant, parfois rusé, trompeur et méchant. Bien souvent il sera nécessaire de lui inculquer les habitudes normales les plus élémentaires et les plus ordinaires usages de la vie.

C'est vers 6 ou 7 ans que le jeune sourd-muet sera placé dans un établissement spécial. Voici comment M. Ernest Savary décrit sommairement son éducation (n° de juillet de «Pro Juventute»):

«Pendant les premières semaines passées à l'école, le petit sourd-muet apprend à

prononcer quelques sons simples; il doit s'exercer, en même temps, à les lire et à les écrire. On le fait respirer par le nez et par la bouche, normalement, en lui imposant des aspirations et des expirations longues et brèves. On travaille ainsi à éduquer la glotte, les lèvres et la langue. Les enfants bien doués, placés avec leur maître devant une glace, imitent assez facilement la position et le mouvement des lèvres et saisissent, sans trop de peine, le mécanisme de la phonation. On passe ensuite à l'étude des voyelles puis des consonnes; voyelles et consonnes sont ensuite réunies au fur et à mesure de leur étude pour former des mots désignant des choses usuelles (papa, pipe, pot, chapeau, loto, etc.) qui sont immédiatement montrées à l'enfant, pour être observées, palpées, dessinées. Les mots qui les caractérisent sont encore écrits au tableau noir, copiés et souvent répétés.

L'élève apprend à lire sur les lèvres, mais cette étude exige une attention très soutenue, et malheureusement les erreurs sont assez fréquentes. Pour arriver à connaître une langue, il faut étudier la signification des mots et les règles de grammaire. Un bon dictionnaire de la langue française contient environ 50 000 expressions différentes. On ne peut songer, cela va sans dire, à les enseigner toutes à de jeunes sourd-muets. Il faut faire un choix et ne retenir que celles qui sont en rapport avec les faits ordinaires de la vie domestique et de la vie sociale. Ces expressions sont au nombre de 5 à 7000 environ. C'est le programme de vocabulaire qui doit parcourir un infirme de l'ouïe pendant son passage dans un établissement spécial. On se figure facilement les difficultés considérables de la tâche.

L'enseignement de la langue française constitue la partie la plus longue et la

plus difficile du programme imposé aux maîtres des sourds-muets. Puis on aborde successivement toutes les disciplines du plan d'études des classes primaires: calcul, géographie, histoire nationale, instruction civique, sciences naturelles, etc.

L'enfant a appris à lire. Il a à sa disposition des manuels richement illustrés, une petite bibliothèque. La lecture n'est cependant pas sa distraction préférée, car il est sans cesse arrêté par des mots, des expressions qu'il ne connaît pas et dont il a peine à comprendre le sens. Il se décourage très vite. Ce ne sont que les intelligences très éveillées qui goûtent la joie de se mettre en rapports fréquents avec le monde qui les entoure par le moyen du livre et du journal.

La principale tâche des établissements spéciaux est l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Les soins physiques sont l'objet d'une sollicitude particulière. L'éducation morale n'est nullement négligée, bien au contraire. Dès leur entrée dans un institut, il faut entreprendre une lutte sans défaillance contre le mensonge, la paresse, les mauvaises habitudes. Ce labeur important ne coûte pas moins de peine que la démutisation.»

Enfin il s'agit, à la sortie de l'établissement, de placer les élèves. Il est bien difficile de trouver des maîtres ou des maîtresses qui veulent bien apprendre un métier à une jeune fille sourde ou à un jeune homme qui n'entend rien, aussi a-t-on cherché à créer des ateliers spéciaux d'apprentissage pour ces jeunes infirmes. Cette éducation comprend l'enseignement des travaux manuels, l'apprentissage d'un métier (cordonnier, tailleur, menuisier, etc.) et pour les jeunes filles l'enseignement ménager, la couture, la lingerie, etc.

On comprendra facilement que l'éducation du sourd-muet est coûteuse, alors

que la situation financière des établissements dont nous avons parlé est peu brillante. Le peuple suisse, toujours si généreux, voudra — à l'occasion du 1^{er} août — donner largement en faveur de ces infirmes qui ne peuvent bénéficier des bienfaits de l'instruction habituelle, et il ouvrira libéralement sa bourse en faveur des sourds-muets!

Vergeßt am 1. August die Schwerhörigen und Taubstummen nicht!

Repetitionskurse für Samariterhilfslehrer.

Unter Leitung von Herrn Dr. Scherz, Adjunkt des Zentralsekretariates des schweiz. Roten Kreuzes, finden dieses Jahr gemäß Beschluß des Zentralvorstandes drei Repeatingkurse statt. Sie sind festgesetzt wie folgt:

Zürich: 12. und 13. September,
Bern: 26. und 27. September,
St. Gallen: 17. und 18. Oktober.

Die Arbeit beginnt am Samstag vormittag und endet am Sonntag nachmittag, so daß zur Hinreise die Frühzüge benützt werden können und die rechtzeitige Rückkehr am Sonntag möglich ist.

Die Zentralkasse des Samariterbundes leistet für jeden Teilnehmer einen Kostenbeitrag von Fr. 7. Der Restbetrag für Unterkunft und Verpflegung usw. ist nach Abschluß der Kursrechnung durch die betreffenden Vereine zu bezahlen.

Es sollen nur solche Hilfslehrer abgeordnet werden, die in den Übungen und Kursen in dieser Eigenschaft tätig sind.

Die Anmeldungen für alle Kurse sind bis 1. September an das unterzeichnete Verbandssekretariat zu richten, unter Angabe des

gewünschten Kurortes. Je nach der Zahl der Anmeldungen für die einzelnen Orte werden die nötigen Verschiebungen vorbehalten. Nachträgliche Anmeldungen können schon mit Rücksicht auf diese Möglichkeit nicht berücksichtigt werden.

Alles Weitere wird den Kursteilnehmern durch Kreis Schreiben mitgeteilt.

Mit Samaritergruß

Olten, den 18. Juli 1925.

Schweiz. Samariterbund,
Der Verbandssekretär: H. Rauber.

Cours de répétition pour moniteurs-samaritains.

Selon décision du Comité central, trois cours de répétition auront lieu cette année, sous la direction du Dr. Scherz, adjoint au Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse. Ils sont fixés:

à Zurich les 12 et 13 septembre,
à Berne les 26 et 27 septembre,
à St-Gall les 17 et 18 octobre.

Les leçons commenceront le samedi matin, pour finir dans l'après-midi du dimanche, permettant ainsi aux moniteurs d'arriver par les trains du matin et de rentrer le soir.

La caisse centrale de l'Alliance participe aux frais, à raison de fr. 7 par personne. Les frais supplémentaires pour le logement et la nourriture sont à la charge des sections. Le décompte se fera une fois le cours terminé.

Seuls des moniteurs et monitrices en activité doivent assister aux cours prévus.

Les avis de participation pour tous ces cours doivent parvenir au secrétariat sous-signé avant le 1^{er} septembre 1925; ils doivent porter la mention du lieu désiré pour le cours. D'après le nombre des participants dans chaque endroit, des muta-